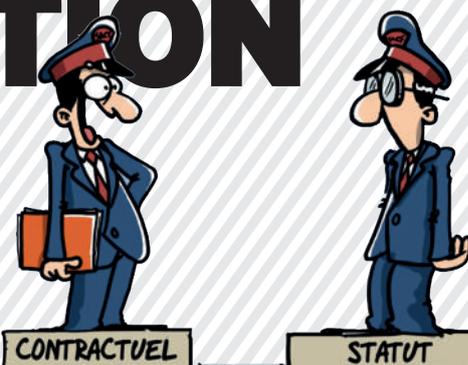


AGENDA SOCIAL ACTE II

UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR LES AGENTS DU CADRE PERMANENT :

LA PROPOSITION DE LA CFDT, RETENUE PAR LA DIRECTION

Récemment, la Cfdt Cheminots avait interpellé la direction de la SNCF en demandant que soit inscrite prioritairement à l'ordre du jour de l'agenda social en cours de négociation, la mise en place de la complémentaire santé pour les cheminots du Cadre Permanent. La direction vient de nous répondre favorablement, en mettant ce point à l'ordre du jour.



MUTUELLE SANTÉ & PRÉVOYANCE

La Cfdt, forte de son expérience acquise lors de l'obtention de ce nouveau droit pour les salariés contractuels, jouera pleinement son rôle d'organisation syndicale progressiste.

À l'instar de ce qu'elle a obtenu récemment pour les cheminots contractuels (baisse de 15 à 30 % des cotisations, forte amélioration de l'offre de soins et de remboursements, notamment avec l'arrivée des ex-salariés de RFF), la Cfdt se battra pour améliorer le pouvoir d'achat des cheminots du Cadre Permanent.

MÉDECINE DE SOINS OU COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ? « LES DEUX MON GÉNÉRAL »

Pour la Cfdt, le combat social pour une couverture complémentaire pour les cheminots du Cadre Permanent s'accompagne de la réaffirmation de notre attache-



Les cheminots du Cadre Permanent doivent-ils rester les parents pauvres en étant exclus d'un dispositif dont bénéficient obligatoirement dès le 1^{er} janvier 2016 tous les salariés ?

chement au maintien d'une médecine de soins assurée par le Groupe Public Ferroviaire SNCF.

L'action syndicale permanente défend au quotidien la consolidation du régime spécial par l'apport de droits nouveaux. Comme à chaque fois qu'il s'agit d'améliorer l'existant, d'avancer, de négocier... d'aucuns freinent déjà et annoncent les pires des catastrophes sociales, remise en cause du Statut, abandon de ceci, de cela et autres coups fatals ! Le paysage syndical du Groupe Public Ferroviaire SNCF présente ces derniers temps une singularité bien particulière. D'un côté, la Cfdt avec un syndicalisme de propositions et de résultats et de l'autre, des organisations syndicales qui commentent les propositions de la Cfdt. Les cheminots eux attendent des résultats concrets pour améliorer leur quotidien, c'est le seul combat qui vaille pour la Cfdt. ●●



Les cheminots doivent-ils se contenter de continuer à payer "plein pot" pour eux et leurs familles une complémentaire santé au détriment de leur pouvoir d'achat ?



AGENDA SOCIAL ACTE II

je décide de
M Cfdt: N AVENIR

je passe à
L' Cfdt: RANGE

LA PROPOSITION DE LA CFDT, RETENUE PAR LA DIRECTION



DIRECTION COHESION & RESSOURCES HUMAINES FERROVIAIRE



PERFORMANCE & REMUNERATION
2 Place aux Etoiles - CS 70001 - 93633 LA PLAINE ST DENIS CEDEX

Monsieur Didier AUBERT
Secrétaire Général de la Fédération
des Cheminots Cfdt
47, avenue Simon Bolivar
75019 PARIS

Dir n° 1423

La Plaine Saint Denis, 25 SEP. 2015

Monsieur le Secrétaire Général,

Par courrier du 10 septembre 2016, vous sollicitez l'ouverture, dès maintenant, d'une négociation relative à la mise en place d'une couverture complémentaire en « Frais de Santé » et en « Prévoyance » au bénéfice de l'ensemble des agents relevant du cadre permanent. A cette fin, vous rappelez notamment les dispositions de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013.

La protection sociale se situe au cœur des préoccupations de l'entreprise, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle les négociations que nous avons récemment conduites ont permis d'améliorer les garanties des personnels contractuels.

En ce qui concerne la situation des personnels embauchés au cadre permanent, les questions relatives à la prévoyance complémentaire et à la généralisation de la couverture santé ont été identifiées et sont en cours d'analyse. Les problématiques qu'elles induisent sont complexes et méritent un examen approfondi. Par ailleurs, il est essentiel de mesurer toutes les incidences possibles d'une complémentaire santé d'entreprise, ainsi que les coûts associés à la fois pour le GPF et pour les salariés.

Compte tenu de son importance, la direction proposera l'inscription de ce thème à l'agenda social 2016.

Dans cet esprit, je vous propose de vous rencontrer dans les prochains jours, afin de vous permettre d'exposer vos attentes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, en l'assurance de ma considération distinguée.

P / Jean-Marc AMBROSINI
Directeur Général Délégué

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS - R.C.S. PARIS B 552 049 447

DÉCOUVREZ
NOTRE NOUVEAU
SITE INTERNET



TÉLÉCHARGEZ
DÈS À PRÉSENT
L'APPLICATION MOBILE
CFDT CHEMINOTS



Cliquez ici

Disponible sur
 App Store

DISPONIBLE SUR
 Google play